Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
PICARDIE

Discours d'ouverture de
M. Jean-François CORDET
Préfet de la région Picardie
Préfet de la Somme

Réunion de mobilisation pour l'emploi

lundi 7 juillet 2014

-:-

Monsieur le Vice-Président du Conseil régional de Picardie,

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations patronales et syndicales,

Mesdames et messieurs les représentants des chambres consulaires,

Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprises,

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service,

Mesdames et Messieurs,

C'est une occasion tout à fait exceptionnelle qui nous amène, le Président du Conseil régional de Picardie et moi-même, à vous réunir aujourd'hui.

Cette réunion se tient tout d'abord « à un moment décisif» comme l'a rappelé le Président de la République lors de la réunion du 28 avril dernier de l'ensemble des acteurs territoriaux de l'Etat sur le Pacte de responsabilité et de solidarité.

Il s'agit de donner une nouvelle impulsion aux actions mises en œuvre depuis deux ans **« en faisant encore plus vite, encore plus fort »**, l'enjeu étant de « créer les conditions d'une croissance durable » avec comme objectif prioritaire : l'emploi.

-A- De nombreux chantiers ont ainsi été mis en œuvre par le Gouvernement en matière d'emploi et notamment :

- **<u>les emplois d'avenir</u>**, qui, après un démarrage difficile en Picardie, sont maintenant dans une très bonne dynamique puisque 1 549 emplois d'avenir ont été créés dans notre région fin juin, soit 115% de notre objectif semestriel qui était de 1 343. La Picardie était encore, il y a peu, la seule région à avoir dépassé son objectif. **Cette dynamique devra être maintenue au cours du second semestre** puisque 984 nouveaux contrats devront être signés au second semestre pour arriver à un total de 2 327 emplois d'avenir, hors renouvellements (3 106 avec les renouvellements) ;

- **<u>les contrats de génération</u>**, eux, il faut bien l'admettre, ont plus de difficulté à s'inscrire dans la même dynamique malgré tout leur intérêt. 577 contrats ont été créés en Picardie fin juin et seules 12% des entreprises de 50 à moins de 300 salariés y ont recours.

Le dispositif a été assoupli par la loi sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale du 5 mars 2014 pour permettre aux entreprises de cette catégorie d'accéder directement à l'aide financière de l'Etat (4 000 euros par an pendant 3 ans) sans négociation préalable d'un accord.

La loi a également relevé à 30 ans la borne d'âge du jeune fixée jusqu'alors à 26 ans dans le cadre de la transmission d'entreprises de moins de 50 salariés.

Par ailleurs, le Président de la République a récemment demandé au Gouvernement de modifier le contrat de génération afin qu'il profite davantage aux chômeurs de longue durée et qu'il favorise l'embauche de seniors, **les cibles prioritaires en matière d'emploi**.

Il nous faut maintenant mieux communiquer sur ce dispositif auprès des entreprises, car il s'agit d'un outil tout à fait original, qui présente de nombreux atouts : mieux anticiper les départs à la retraite, créer une dynamique de gestion active des âges au sein de l'entreprise, favoriser la reprise d'entreprises, etc…

Le contrat de génération peut en outre être mobilisé pour le recrutement en CDI d'un apprenti au terme de son contrat d'apprentissage : en effet, l'entreprise qui embauchera en CDI un jeune au terme d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation qui se sera déroulé chez elle, pourra comptabiliser ce recrutement au titre du contrat de génération et bénéficier des avantages qui en découlent. **C'est une information qu'il me paraît très important de rappeler ici.** Je sais que les services de Pôle emploi travaillent actuellement à faire connaître cette disposition aux entreprises et je salue leur investissement.

- cette mobilisation pour l'emploi prend également appui sur **<u>le développement de la formation des demandeurs d'emploi</u>** avec la mise en œuvre au cours de l'été 2013 du Plan de formations prioritaires pour l'emploi, dit « Plan 30 000 » qui se poursuit en 2014 avec le « Plan 100 000 ». Car la formation professionnelle est non seulement un vecteur de promotion sociale mais aussi un levier majeur pour favoriser le maintien et le retour en emploi, ainsi que pour accompagner les entreprises dans leurs adaptations nécessaires aux besoins nouveaux. J'ai souhaité qu'un modus operandi soit mis en place en Picardie, associant l'Etat, le Conseil régional, les partenaires sociaux, Pôle emploi et l'AGEFIPH. Nous y reviendrons plus en détail tout à l'heure.

-B- Puis, plus récemment, c'est une politique de soutien aux entreprises sans précédent qui a été initiée **avec <u>le Pacte de responsabilité et de solidarité.</u>**

Celui-ci avait été annoncé par le Président de la République le 14 janvier puis il a été présenté par le Premier Ministre le 8 avril lors de sa déclaration de politique générale.

Après la mise en œuvre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, dont l'une des mesures phares est le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) qui a déjà profité à plus de 1 600 entreprises picardes**, le pacte de responsabilité et de solidarité est destiné à accélérer la reprise en soutenant massivement l'investissement et l'emploi ainsi que le pouvoir d'achat des plus modestes.**

Il repose sur trois leviers essentiels :

1/ **la baisse du coût du travail :** cette baisse porte à la fois sur les emplois les moins qualifiés, pour répondre à l'urgence de créer des emplois, et sur les emplois qualifiés, pour renforcer la compétitivité et permettre aux entreprises d'exporter davantage ; à cet effet, 10 milliards d'euros d'allègements de cotisations sociales s'ajouteront aux 20 milliards du CICE ;

2/ la réduction des impôts des entreprises : la suppression sur trois ans de la contribution sociale des sociétés (C3S), qui concernera dès 2015 près de 200 000 entreprises, ainsi que la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, de 33% aujourd'hui à 28% en 2020, sont des leviers supplémentaires pour stimuler la croissance ;

3/ enfin, la simplification des procédures administratives : le Gouvernement simplifie les formalités administratives pour faciliter la vie des acteurs économiques. C'est pour eux un gain de temps et d'argent ; cinquante mesures de simplification ont d'ores et déjà été décidées.

Les services de l'Etat se sont pleinement mobilisés en juin pour présenter ce pacte aux acteurs locaux, par des réunions d'information dans chaque arrondissement, sous l'égide des sous-préfets.

-C- Le Gouvernement a souhaité également <u>redonner toute sa place au dialogue social</u> : c'est ainsi que les partenaires sociaux sont pleinement associés aux réformes engagées. **Une nouvelle gouvernance territoriale sur les questions de l'emploi, de la formation et de l'orientation sera prochainement mise en place**.

Cette gouvernance, issue de la loi du 5 mars 2014, s'exercera dans un cadre nouveau, le CREFOP (Conseil Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle), et sera partagée entre l'Etat, le Conseil régional et les partenaires sociaux. **Elle sera mise en œuvre dès publication des textes d'application**.

Celle-ci devra permettre une concertation renforcée et favoriser la définition et la mise en œuvre des politiques dans les trois domaines très liés que sont l'emploi, la formation et l'orientation.

-D- enfin, <u>la relance de l'alternance</u> : c'est l'une des priorités de ces prochaines semaines.

L'objectif national de 500 000 alternants d'ici 2017 est maintenu même si les chiffres actuels, il faut bien le dire, ne sont pas très bons.

En Picardie, l'effectif global (apprentis et pré-apprentis) baisse de 5,1%, soit 678 jeunes de moins au 31 décembre 2013 sur l'année écoulée. La plus forte baisse concerne les niveaux V (CAP et BEP), ce qui, dans une région comme la nôtre, qui souffre d'un manque de qualification, nécessite une attention particulière.

J'insiste sur ce point car ce sont bien sûr les jeunes les moins diplômés, ou pas diplômés du tout, qui sont les principales victimes du chômage.

D'autant plus que l'apprentissage est, on le sait, une voie d'excellence d'accès à l'emploi durable.

Nous devons donner envie aux entreprises de faire davantage de place aux apprentis. Le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social, François Rebsamen, l'a rappelé lors de son intervention du 28 avril relative à la

mobilisation pour l'emploi : « il faut que chacun se mobilise pour qu'à la rentrée tous les jeunes admis en CFA (Centre de Formation des Apprentis) trouvent un employeur ».

Le succès de l'apprentissage nous oblige tous et on ne peut laisser la responsabilité de trouver une entreprise sur les seules épaules des familles et des jeunes car celles et ceux qui n'ont aucun réseau social resteront durablement exclus de cette voie de réussite.

La loi du 5 mars que j'évoquais tout à l'heure comporte un certain nombre de mesures visant à donner un nouvel élan à l'apprentissage, parmi lesquelles la possibilité de conclure un contrat d'apprentissage en CDI. Il nous faut communiquer sur ces nouvelles dispositions, sur les métiers offerts par l'apprentissage et agir sur l'orientation des jeunes vers ces métiers.

Par ailleurs, le Président de la République a récemment pris une nouvelle disposition visant à favoriser l'accès à l'alternance pour les chômeurs de longue durée, quel que soit leur âge, en leur permettant de bénéficier du statut d'apprenti.

La feuille de route est claire. La situation de l'emploi en Picardie doit rester notre principale préoccupation et mobiliser toute notre énergie afin de permettre l'accès à l'emploi du plus grand nombre de nos concitoyens en utilisant tous les moyens qui sont mis à notre disposition.

Il nous faut également renforcer notre présence aux côtés des entreprises, et plus particulièrement **des petites et moyennes entreprises** qui forment un gisement d'emplois très importants.

La réunion d'aujourd'hui fait suite à la demande exprimée par le ministre Rebsamen auprès des Préfets et des Présidents des Conseils régionaux le 15 mai, que soit organisée des réunions régionales de mobilisation autour de deux thématiques plus particulièrement : la mise en œuvre du « Plan 100 000 » formations prioritaires pour l'emploi et la réussite de la rentrée de l'alternance.

Je souhaite que celle-ci soit porteuse de tous les éléments de réflexion, d'impulsion, d'appui et de dialogue avec vous pour conduire cette bataille pour l'emploi et atteindre les objectifs ambitieux qui sont fixés, les services de l'Etat seront à vos côtés.

Je vous remercie.